

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 08 Mars (08/03/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 02 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoint,**  
Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIT EXCUSE :**

M. Gérard CHOUKOU, **Conseiller Municipal**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. BAPTISTE Richard est nommé secrétaire de séance.

**PERSONNEL**

**02 – 08 mars 2012**

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI CONTRACTUEL**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'échéance du contrat de l'agent contractuel qui occupe l'emploi de coordonnateur des services culturels, de programmateur des spectacles vivants et de promoteur du lien associatif au 31 mars prochain et propose à l'assemblée de reconduire ce contrat pour une durée de trois ans dans les conditions suivantes :



EMPLOI	Grade catégorie	TEMPS de TRAVAIL HEBDOMADAIRE		DUREE du CONTRAT		REMUNERATION		
				du	au	Échelon	IB	IM
coordonnateur des services culturels, programmateur des spectacles vivants et promoteur du lien associatif	Rédacteur Chef catégorie B	temps complet	35 H	01-04-2012	31-03-2015	5 <sup>ème</sup>	549	467

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-*,
- ✓ *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- ✓ *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – alinéa 4,*
- ✓ *Considérant qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,*
- ✓ *Sur rapport de Monsieur Le Maire,*

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi tel que décrit ci-dessus,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 09 Mars 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :